



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère  
32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex  
mél : cgt@cg29.fr site web : <http://cgt.cg29.free.fr>  
tél/répondeur : 02.98.52.25.66 fax : 02.98.52.26.59



13 octobre 2008

# Pas d'avancement ?

Vous remplissez les conditions pour un avancement à un grade supérieur et pourtant vous n'en avez pas bénéficié en 2008 parce que vous avez choisi le détachement de longue durée

# C'est inadmissible !

Une lettre de la DGFP du 1er avril 2008 précise pourtant qu'il n'a pas été dans l'intention du gouvernement, lors de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, de différencier les conditions d'avancement de grade des personnels ayant opté pour le détachement sans limitation de durée de ceux ayant fait le choix de l'intégration au sein d'un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale, pour lesquels la loi n° 2004-809 précitée prévoit explicitement, au II de l'article 109, que les services accomplis dans le corps d'origine sont assimilés à des services accomplis dans le cadre d'emplois d'accueil.

# Vous êtes victime d'une discrimination !

Adressez une réclamation au Président du Conseil Général (lettre type sur espace syndical CGT de Finistnet), envoyez une copie de cette lettre au syndicat qui vous accompagnera au Tribunal Administratif si nécessaire.

---

*Syndicat CGT du personnel du Conseil Général du Finistère --- Bulletin d'adhésion*

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

A renvoyer à : Syndicat CGT du Conseil Général du Finistère 32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex